

**SITUATION TRIMESTRIELLE DE DELTA EPARGNE ACTIONS
ARRETEE AU 30/09/2008**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR ET LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 SEPTEMBRE 2008.

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par le conseil d'administration du gestionnaire du fonds réuni le 05 juillet 2007, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « DELTA EPARGNE ACTIONS » pour la période allant du 20 février au 30 Septembre 2008, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 116.043, un actif net de D : 114.770 et un bénéfice de D : 14.770.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « DELTA EPARGNE ACTIONS » comprenant le bilan arrêté au 30 Septembre 2008, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

1 Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis les états financiers du fonds commun de placement « FCP DELTA EPARGNE ACTIONS », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds pour la période allant du 20 février au 30 Septembre 2008, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessous exprimée, nous faisons signaler que les emplois en titres « SICAV EPARGNANT » dépassent, par rapport à l'actif net du fonds, le seuil de 5% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Le Commissaire aux Comptes
Fayçal DERBEL

**BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2008
(Montants exprimés en dinars)**

ACTIF	Note	30/09/2008
Portefeuille-titres	4	115 584
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		83 612
Titres OPCVM		31 972
Placements monétaires et disponibilités		385
Placements monétaires		-
Disponibilités		385
Créances d'exploitation		74
TOTAL ACTIF		116 043
PASSIF		
Opérateurs créditeurs	5	1 207
Autres créditeurs divers	6	66
TOTAL PASSIF		1 273
ACTIF NET		
Capital	10	112 376
Sommes distribuables		
Sommes distribuables de l'exercice en cours		2 394
ACTIF NET		114 770
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		116 043

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Période du 20/02 au 30 septembre 2008</i>
Revenus du portefeuille-titres	7	3 667
Dividendes		3 667
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		3 667
Charges de gestion des placements	8	(595)
REVENU NET DES PLACEMENTS		3 072
Autres charges	9	(678)
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 394
Régularisation du résultat d'exploitation		-
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		2 394
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		11 864
Variation des plus ou moins valeurs réalisées sur cessions de titres		653
Frais de négociation		(141)
RESULTAT DE LA PERIODE		14 770

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars)

	Période du 20/02 au 30 septembre 2008
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	14 770
Résultat d'exploitation	2 394
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	11 864
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	653
Frais de négociation de titres	(141)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-
Souscriptions	
- Capital	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-
- Régularisation des sommes distribuables	-
Rachats	
- Capital	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-
- Régularisation des sommes distribuables	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	14 770
ACTIF NET	
En début de période (capital initial)	100 000
En fin de période	114 770
NOMBRE DE PARTS	
En début de période	1 000
En fin de période	1 000
VALEUR LIQUIDATIVE	114,770
TAUX DE RENDEMENT	14,77%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 30-09-08**

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP DELTA EPARGNE ACTIONS » est un fonds commun de placement de type mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 8 mai 2007 à l'initiative de la Société Tunisienne de Banque « STB » et la société « STB MANAGER » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 08 Mai 2007.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 03 septembre 2008.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP DELTA EPARGNE ACTIONS » est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est la STB. Le gestionnaire étant la STB MANAGER.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 30 septembre 2008, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- rise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- valuation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30 Septembre 2008 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2008 à D : 115.584 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2008	% Actif net
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés		71 362	83 612	72,85%
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la côte		71 362	83 612	72,85%
ADWYA	1 000	3 230	6 887	6,00%
AIR LIQUIDE	24	4 070	5 278	4,60%
ATB	1 200	6 778	9 824	8,56%
BTEI (ADP)	220	7 042	6 809	5,93%
CIL	320	5 005	7 668	6,68%
AL KIMIA	130	4 752	5 460	4,76%
SFBT	500	7 015	6 312	5,50%
SIPHAT	120	1 884	1 800	1,57%
SOTETEL	400	6 848	6 215	5,42%

SOTRAPIL	300	6 915	3 900	3,40%
STB	500	4 826	4 959	4,32%
Tunisie Leasing	342	5 435	9 758	8,50%
TPR	800	4 232	5 277	4,60%
TUNINVEST	300	3 330	3 465	3,02%
Titres OPCVM		32 358	31 972	27,86%
SICAV EPARGNANT	313	32 358	31 972	27,86%
TOTAL		103 720	115 584	100,71%

Note 5 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30/09/2008 à D : 1.207 et s'analyse comme suit :

Rémunération du gestionnaire	529
Rémunération du dépositaire	66
Rémunération du CAC	612
Total	1 207

Note 6 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2008 à D : 66 et englobe exclusivement la redevance du CMF.

Note 7 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 20 février au 30 septembre 2008 à D : 3.667 et se détaille comme suit :

	Période du 20/02 au 30/09/2008
Dividendes	
des actions et valeurs assimilées admises à la cote	2 519
des titres OPCVM	1 148
TOTAL	3 667

Note 8 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 20 février au 30 septembre 2008 à D : 595 et se détaille comme suit :

Rémunération du gestionnaire	529
Rémunération du dépositaire	66
Total	595

Note 9 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent D : 678 pour la période allant du 20 février au 30 septembre 2008 et se détaillent comme suit :

Rémunération du CAC	612
Rémunération du CMF	66
Total	678

Note 10 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du 20 février 2008 au 30 Septembre 2008, se détaillent ainsi :

<u>Capital initial</u>	
Montant	100 000
Nombre de parts émises	1 000
Nombre de copropriétaires	6
<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	-
Nombre de parts émises	-
Nombre de copropriétaires nouveaux	-
<u>Rachats effectués</u>	
Montant	-
Nombre de parts rachetées	-
Nombre de copropriétaires sortants	-
<u>Autres mouvements</u>	
Plus (ou moins) values potentielles sur titres	11 864
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	653
Régularisation des sommes non distribuables	-
Frais de négociation	(141)
<u>Capital au 30-09-2008</u>	
Montant	112 376
Nombre de parts	1 000
Nombre de copropriétaires	6